

Nombre de membres :		Date de convocation :	25/07/2015
Afférents	15	Date d'affichage :	25/07/2015
En exercice	15		
Votants	14		

Séance du 31 juillet 2015 à 18h00

L'an deux mil quinze le trente et un juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TREVOU-TREGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme LE BERRE Lucile – M. STEUNOU Philippe – Mme TROADEC Janine – M. BODSON Jean (Adjoint) – M. LE FLANCHEC Yves – M. LE QUEMENT Bernard - Mme TRACANA Anita – Mme LE GUERN Nelly – Mme LE LOUET Céline – Mme GENTRIC Christelle – M. DESCAMPS Bernard - M. LE MAGUER Yannick – M. OLIVIER Jean-Claude.

Absente et excusée : Mme SIMON Aline

Secrétaire de séance : Mme LE LOUET Céline.

Préalablement à l'ouverture de la séance, à la demande de Monsieur Bernard LE QUEMENT, le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'enrochement du Royau. Le Conseil accepte cette modification à l'unanimité.

1 / Résultat de l'appel d'offres – Création d'un city stade.

DELIBERATION n° 2015.31.07 * 01

Objet : Choix de l'entreprise pour la création d'un city stade (mini stadium).

Monsieur le Maire précise que ce projet de mini stadium est très attendu par les adolescents de la commune. Il sera situé à proximité immédiate du terrain de foot afin de regrouper toutes les activités sportives sur un même pôle.

Il présente à l'assemblée les résultats de la commission d'appel d'offres du mardi 07 juillet 2015 concernant la consultation des entreprises ayant soumissionnées pour la création d'un city stade (mini stadium).

Il précise que, conformément à l'appel d'offres, les entreprises ont été choisies en fonction du prix de leur prestation (pondération à 40%) la valeur technique des offres (pondération à 45%) et des délais d'exécution (pondération à 15%).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de suivre la proposition de la commission d'appel d'offres et de retenir l'entreprise « AGORESPACE » de VENETTE (60) pour un montant de 45.840,00 Euros T.T.C.

PRECISE que le terrassement et la création de la piste d'athlétisme restera à la charge de la commune. Ces travaux seront réalisés dès l'automne 2015.

2 / Avenant pour travaux supplémentaires.

- Philippe STEUNOU rappelle qu'à l'occasion de l'appel d'offres complémentaire relatif au lot « électricité » les travaux qui devaient être initialement pris en charge par la Mairie ont été répartis entre les diverses entreprises. Il en résulte une modification de la clef de répartition et un avenant pour travaux supplémentaires pour certaines d'entre elles.

DELIBERATION n° 2015.31.07 * 02

Objet : Budget superette / Avenant n°1 / Travaux supplémentaires.

Le Maire présente à l'assemblée la liste des avenants proposés par le maître d'œuvre NOX-ICARE pour des travaux supplémentaires sur le projet de la superette qui peuvent se résumer comme suit :

Lot n° 3 :	Gros œuvre	Titulaire : Eiffage	Montant de l'avenant : 1.749,60 H.T.
Lot n° 7 :	Electricité	Titulaire : Saitel	Montant de l'avenant : 1.248,48 H.T.
Lot n° 8 :	Plomberie/sanitaire	Titulaire : Le Bihan	Montant de l'avenant : 449,45 H.T.
Lot n° 5 :	Faux plafonds	Titulaire : Guivarch	Montant de l'avenant : 8.110,00 H.T.
Lot n° 9 :	Peinture	Titulaire : Bert Peinture	Montant de l'avenant : 3.406,22 H.T.

Le montant total de l'avenant n°1 s'élève à 14.963,750 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré :

EMET un avis favorable à l'unanimité des présents aux propositions d'avenant n°1 du cabinet «NOX-ICARE».

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION n° 2015.31.07 * 03

Objet : Marché de confortement des cales / avenant n°1 et renumérotation des avenants n°2 et n°3.

Le Maire donne lecture du courrier électronique de la Perception de Lannion souhaitant une réorganisation des avenants relatifs au marché de confortement des cales de Port Le Goff et du Royau.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de suivre les conseils de la Perception de LANNION et de réorganiser les avenants comme indiqué ci-dessous :

- Avenant n°1 : travaux en moins et plus value pour un montant global de 5.888,70 €uros en plus et 5.889,70 €uros en moins soit 0 (zéro).
- Avenant n° 1 voté le 05 décembre 2014 pour 2.448,00 €uros à renuméroter en avenant n° 2
- Avenant n° 2 voté le 1^{er} juin 2015 pour modification de la répartition à renuméroter en avenant n° 3

3 / Cession de terrain Vente d'une parcelle de terrain communal d'environ 1.200 m²

DELIBERATION n° 2015.31.07 * 04

Objet : Vente d'une parcelle de terrain communal d'environ 1.200 m² à Monsieur Dominique LE BORGNE

Le Maire informe les élus de la demande de Monsieur Dominique LE BORGNE qui souhaite acquérir une parcelle de terrain d'environ 1.200 m² dans le nouveau terrain communal situé derrière la superette afin d'y implanter son garage de réparation d'automobiles.

Le Maire précise que son implantation dans un angle du terrain est destinée à laisser libre volontairement le reste du terrain afin d'en faciliter le découpage par la suite.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour la cession de ce terrain communal d'environ 1.200 m² à Monsieur Dominique LE BORGNE.

FIXE le prix de vente à 35 €/m² (trente cinq euros).

PRECISE que les frais de notaire et de géomètre ainsi que la viabilisation du terrain seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4 / Syndicat d'eau : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

DELIBERATION n° 2015.31.07 * 05

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable / Exercice 2014

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport, établi le 07 avril 2015 par le Syndicat d'Eau du Trégor dont le siège social se trouve à TRELEVERN, doit être présenté dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est ensuite mis à la disposition du public, accompagné de l'avis de l'assemblée délibérante, dans chacune des Communes membres de l'EPCI.

Au vu de ce rapport et après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte à l'unanimité des membres présents le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de la commune de TREVOU-TREGUIGNEC. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

5 / LTC - Fonds de concours en investissement

DELIBERATION n° 2015.31.07 * 06

Objet : Fonds de Concours en Investissement (F.C.I.) auprès de Lannion Trégor Communauté

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil de communauté du 30 juin 2015 proposant de répartir entre les communes ayant transféré leur compétence «assainissement collectif» un fond de concours en investissement (F.C.I.) résultant d'une dotation d'intercommunale complémentaire.

Le Maire précise que le montant du FCI alloué à la commune de TREVOU-TREGUIGNEC est de 12.634,00 Euros et que pour en bénéficier la commune doit adresser à Lannion Trégor Communauté une demande de subvention liée à un ou plusieurs projets d'investissement 2015 bien déterminés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

PROPOSE de retenir l'investissement suivant :

- Acquisition d'un tractopelle pour les services techniques : Coût : 55.200,00 Euros H.T.

PRECISE que le taux d'aide du F.C.I. n'excèdera pas 60% du montant H.T.

6 / Enrochement digue du Royau

- Bernard LE QUEMENT rappelle qu'un enrochement de la digue EST du Royau a été réalisé en 2014 et qu'il reste à effectuer des travaux de consolidation côté OUEST. Il donne lecture des 3 propositions financières présentées par des entreprises locales de Travaux Publics.

Compte tenu de la différence entre les devis et avant de prendre une décision définitive le Conseil Municipal propose à Monsieur LE QUEMENT de s'enquérir sur la taille des blocs de granit qui constitueront l'enrochement. Une décision sera prise lors de la prochaine séance du Conseil.

Questions et informations diverses :

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : Yannick LE MAGUER se fait l'écho de plusieurs personnes concernant la baisse de la qualité des repas livrés à domicile par le Comité d'Entraide alors que leurs coûts demeurent élevés.

Le Maire lui répond que la gestion d'une telle structure est difficile et que les coûts sont essentiellement occasionnés par les véhicules de livraison mais qu'à l'avenir les communes devront délibérer sur une participation éventuelle afin que le « rapport qualité prix » reste attrayant.

DIAGNOSTIQUE AMIANTE : Le Maire informe l'assemblée que le diagnostic amiante demandé lors des travaux dans la maison des associations à l'occasion de la création d'un cabinet médical s'avère négatif.

PLAQUES DE GRANIT POUR CAVURNES : Le Maire précise que la création de cavurnes dans le columbarium du cimetière nécessite pour les titulaires de la concession la mise en place de petites plaques en granit noir. Après échanges de vues le Conseil décide de fixer le tarif de ces plaques à 35€uros l'unité.

OPERATION PLEIN PHARE : Le Maire informe le Conseil que le « Club des Entreprises » de LANNION a proposé la mise en place d'une structure représentant un phare de 10 mètres de haut pendant toute une année à partir du 25 septembre prochain sur la plage de Trestel. Le budget est estimé à 2.500 €uros et les bénéfices entourant cette manifestation seront intégralement reversés à la S.N.S.M. Une décision quant à la participation de cette opération par la commune sera à prendre prochainement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

<i>NOM et Prénom</i>	<i>Procuration</i>	<i>Signature</i>
M. ADAM Pierre		
Mme LE BERRE Lucile		
M. STEUNOU Philippe		
Mme TROADEC Janine		
M. BODSON Jean		

M. LE QUEMENT Bernard		
M. LE FLANCHEC Yves		
Mme TRACANA Anita		
Mme SIMON Aline		Excusée
Mme LE GUERN Nelly		
Mme LE LOUET Céline		
Mme GENTRIC Christelle		
M. DESCAMPS Bernard		
M. LE MAGUER Yannick		
M. OLIVIER Jean-Claude		